

3631

**TERMES DE REFERENCE POUR UNE ETUDE
DIAGNOSTIQUE DES CAPACITES
D'INTERVENTION DES MUTUELLES
D'EPARGNE ET DE CREDIT DE PROXIMITE
ET SUIVI DE L'IMPACT DES LIGNES DE
CREDIT MISES EN PLACE PAR LE PLCP/BAD**

1-Contexte et justification de la mission

Le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de ses partenaires techniques financiers a mis en place, après un processus participatif impliquant les différents acteurs, la deuxième génération du DSRP, articulé autour de quatre axes stratégiques que sont :

1. La création de Richesse pro-pauvre ;
2. L'accélération de l'accès aux infrastructures et Services sociaux de base ;
3. La Protection, la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophe
4. La Bonne Gouvernance et la Décentralisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit DSRP, d'importants programmes de lutte contre la pauvreté dont notamment le PLCP/BAD ont été exécutés et ont permis la mise en place de lignes de crédits pour l'accès des groupes vulnérables aux opportunités de financement de leurs activités génératrices de revenus avec un dispositif d'accompagnement institutionnel à travers des Mutuelles d'Epargne et de Crédit et des SDF pour des Offres de services de proximité de qualité.

Les SFD ci-après étaient sélectionnées : CMS, PAMECAS, ACEP, FDEA, RECEC ENDA, ASACASE, UMEC de Sédhiou et UNACOIS/DEF.

Il était attendu des SFD sélectionnés la mise en place de stratégies pour intégrer les groupes cibles vulnérables, et de créer de nouveaux produits qui leur seront accessibles.

Sur la base de la considération qui précède, une convention liant les SFD au PLCP a été signée pour préciser les conditions de partenariat. L'objectif visé était de développer un système de micro crédits de proximité, adapté aux pauvres et devant permettre d'atteindre les groupes cibles du PLCP, et d'assurer la pérennisation des actions entreprises dans ce domaine. Des ONG ont été également recrutées pour l'encadrement des activités des bénéficiaires. Il y a lieu de les rappeler, il s'agit de : ACA dans le département de Tivaouane,

ACTION PLUS et SAHEL 3000 pour la région de Kolda incluant à l'époque Sédhiou, AFRICARE dans la région de Tamba, AHDIS, APCP et ASACASE dans le département de Bambey, l'AJED et le CONACAP dans la région de Dakar, APDJ et EGA/DL dans le département de Diourbel, l'Association des Volontaires pour le Progrès de Kédougou (AVPK) à Kédougou, FDEA et GREEN SENEGAL dans le département de Thiès, PASTEEF et CESAO dans le département de Mbacké, l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales (ANMFR) dans le département de Mbour. Ces ONG étaient chargées entre autres, de l'organisation, la sensibilisation, l'information et la formation de groupes cibles regroupés au sein des Communautés de Base (CB).

Le Projet PLCP ayant pris fin en 2007, il s'agira à présent de réaliser une **étude diagnostique des capacités d'intervention des mutuelles d'épargne et de crédit de proximité, et le suivi de l'impact des lignes de crédit mises en place par le PLCP /BAD** en vue de contribuer au processus de revue bilan du DSRP depuis 2006 et de préparation de formation du DSRP. Cette étude permettrait ainsi d'apprécier le niveau d'impact des financements accordés sur les conditions de vie des groupes vulnérables.

2-Objectifs de la mission

L'objectif global de cette étude est d'apprécier l'impact des stratégies d'accès des populations à la Micro finance et aux AGR développées par le PLCP et d'apprécier les capacités d'intervention des mutuelles d'épargne et de crédit partenaires du PLCP, voir leurs performances au regard de la mission qui leur était assignée à savoir : le financement de projets et d'activités génératrices de revenus (AGR) des populations des 600 communautés de base dans les régions ciblées par le PLCP/BAD.

Il s'agira également dans ce cadre d'apprécier au travers des activités menées par les bénéficiaires, leur niveau d'auto prise en charge en termes de pérennisation et de durabilité.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le diagnostic doit faire ressortir :

- a. l'évaluation de la gestion des fonds mis à la disposition des SFD (dates et montants des fonds décaissés par le PLCP/BAD dates et montants des crédits effectivement alloués ; dates et montants des fonds recouvrés) ;
- b. l'appréciation du respect des clauses de la convention signée entre les SFD et le PLCP/BAD ;
- c. le niveau de satisfaction des populations par rapport aux prestations des SFD ;
- d. le niveau de ciblage des groupes cibles vulnérables ;
- e. l'identification des problèmes les propositions de solutions.

3-Résultats attendus

Cette étude diagnostique permettra :

- d'avoir la situation financière exacte du fonds de crédit (capital, décaissements, financements, recouvrement, rapprochement bancaire, etc....) ;
- d'identifier les problèmes et obstacles et d'apporter rapidement les ajustements et modifications nécessaires ;
- d'examiner la possibilité, dans le cadre du suivi par la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets du Ministère de la Famille, après avis de non objection de la BAD, de poursuivre les activités de crédit avec les SFD jugées performantes par la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS/SFD) du Ministère de l'Economie et des Finances.

4. **Durée de la Mission :** 3 mois, mais articulée autour d'études documentaires exploitation et analyse des données avec des visites de terrain et des contacts avec les partenaires et acteurs à la base, de restitution à la CSO/PLCP et ensuite en atelier de validation.

A cet effet, le Consultant est chargé d'assurer la préparation technique et l'organisation logistique des ateliers de rencontre, de partage et de validation.

5-Qualifications du Consultant

Par rapport à l'expertise pointue attendue dans ce travail, cette mission d'étude diagnostique des capacités d'intervention des mutuelles d'épargne et de crédit de proximité, et le suivi de l'impact des lignes de crédit mises en place par le PLCP sera confiée à un Economiste financier de bon niveau, à la fois expert en micro finance, justifiant donc une bonne formation financière et bancaire, et une solide connaissance sur la réglementation, la gestion et le fonctionnement des institutions de micro finance. Il devra en outre justifier au moins 5 ans d'expériences pratiques.